

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No. 7

PUBLIER IMMÉDIATEMENT
MARDI, LE 28 JANVIER 1964.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce aujourd'hui que les instruments canadiens de ratification du traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et l'eau ont été délivrés aujourd'hui aux trois gouvernements dépositaires: les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, par les représentants diplomatiques du Canada à Washington, Londres et Moscou.

Le traité, signé à Moscou le 5 août 1963 par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS, est entré en vigueur le 10 octobre 1963, après ratification par les trois parties originelles. Le Canada a signé le traité le 8 août 1963 et il entre en vigueur aujourd'hui au Canada, à la suite du dépôt des instruments canadiens de ratification dans les trois capitales.